

## MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX



**MAIRIE DE MARBOUE**  
**11 Rue du Docteur Péan**  
**28200 MARBOUE**  
**Tél. 02.37.45.10.04**

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

REHABILITATION DE L'ECOLE MATERNELLE  
MARBOUE

Date et heure limites de réception des offres :

**17 MAI 2019 A 12 H 00**

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## Article premier : Objet et étendue de la consultation

### 1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne la réhabilitation de l'école maternelle de MARBOUE

### 1.2 - Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions des articles 28 du Code des marchés publics.

### 1.3 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

Le marché est décomposé en 9 lots :

- Lot N° 1 DESAMIANPAGE
- Lot N° 2 DEMOLITION – GROS OEUVRE – MACONNERIE
- Lot N° 3 MENUISERIE EXTERIEURE
- Lot N°4 DOUBLAGE – CLOISONS – PLATRERIE – FAUX PLAFONDS – MENUISERIES INTERIEURES
- Lot N° 5 PLOMBERIE – SANITAIRE - CHAUFFAGE
- Lot N° 6 ELECTRICITE – CFO – CFA – VMC
- Lot N° 7 REVETEMENTS DE SOLS – CARRELAGE – FAIENCE
- Lot N° 8 PEINTURE – NETTOYAGE
- Lot N° 9 MOBILIER

### 1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec un mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait de l'entité adjudicatrice tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

### 1.5 - Nomenclature communautaire

Sans objet.

## Article 2 : Conditions de la consultation

### 2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

La durée d'exécution totale des travaux ne devra pas excéder sept mois, y compris la période de préparation, à compter de l'ordre de service. La date prévisionnelle d'exécution des travaux est début Juin 2019.

Certains travaux seront à exécuter obligatoirement pendant les vacances scolaires de juillet et août 2019. Les entreprises de démolition/gros œuvre et de désamiantage devront s'engager impérativement à être disponibles pendant cette période.

### 2.2 - Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

### 2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **60 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

### 2.5 - Conditions particulières d'exécution

Sans objet.

## Article 3 : Les intervenants

### 3.1 - Maîtrise d'oeuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

**3'A ARCHITECTES**  
**3 rue Joseph Fourier**  
**BP 50012**  
**28001 CHARTRES Cedex**  
**Tél. 02.37.91.12.46**  
**Courriel [3a-jgn@architectes.org](mailto:3a-jgn@architectes.org)**

Le maître d'œuvre est : **M. NOUADJE Jean Grégoire**

### 3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

**3'A ARCHITECTES**  
**3 rue Joseph Fourier**  
**BP 50012**  
**28001 CHARTRES Cedex**  
**Tél. 02.37.91.12.46**  
**Courriel [3a-jgn@architectes.org](mailto:3a-jgn@architectes.org)**

### 3.3 - Contrôle technique

APAVE  
1 Rue Jean Perrin

### 3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Les prestations, objet de la présente consultation, relèvent du niveau III de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé.

APAVE  
1 Rue Jean Perrin  
28300 MAINVILLIERS

#### 3.4.1 - Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé

Les entreprises seront tenues de remettre au coordonnateur S.P.S., un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé simplifié.

### **Article 4 : Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières par lot (C.C.T.P.) et ses documents annexés

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement à l'adresse électronique suivante : [www.amf28.org](http://www.amf28.org)

### **Article 5 : Présentation des candidatures et des offres**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

#### 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

##### **Pièces de la candidature :**

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article à l'article 44) du Code des marchés publics :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail ;
- Le document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45) du Code des marchés publics :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45) du Code des marchés publics :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 323-1 du code du travail ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

**NOTA :** Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, l'entité adjudicatrice peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

#### **Pièces de l'offre :**

Un projet de marché comprenant :

- Le cadre d'acte d'engagement (C.A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat
  - Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
  - Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
  - Un mémoire justificatif des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux le concernant. Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entreprise
  - Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat
- Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

#### **NOTA :**

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## 5.2 - Usage de matériaux de type nouveau

Sans objet

### **Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres**

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

**Garanties et capacités techniques et financières**  
**Capacités professionnelles**

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1-Valeur technique	35 %
2-Prix des prestations	50 %
3- Délai d'exécution – (Planning tâches des ouvrages considérés) – respect du planning enveloppe en tenant compte de l'obligation du travail pendant les vacances estivales.	13 %
4- Visite du site + justificatif	2 %

C1 - Valeur technique : notée sur 35 points se décomposant dans les sous-critères suivants :

Par le critère de qualité technique de l'offre sera pris en compte :

- la provenance et les caractéristiques des matériaux utilisés
- les procédés d'exécution envisagés
- les moyens humains, techniques et matériels utilisés
- Références d'ouvrages similaires réalisés par l'entreprise

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec un ou plusieurs. Les candidats seront informés par mail des jour et heure de l'offre de négociation à transmettre.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article 46-I et -II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète, irrégulière ou irrecevable sera immédiatement écartée.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées entre le devis estimatif ou le bordereau des prix unitaires et les autres pièces de l'offre, il ne sera tenu compte que des montants corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis**

#### 7.1 – Transmission sous support papier

La transmission sur support papier n'est pas autorisée

### 7.2 – Transmission électronique

Les transmissions des offres se feront exclusivement de manière électronique, sur le site [www.amf28.org](http://www.amf28.org)

## **Article 8 : Renseignements complémentaires**

### 8.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite directement sur le site [www.amf28.org](http://www.amf28.org)

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

### 8.2 - Documents complémentaires

Sans objet.

### 8.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

La visite sur site n'est pas obligatoire mais fortement conseillée. Elle donne lieu à l'attribution de 2 points dans les critères techniques de l'offre

Aucune méconnaissance du site ne sera acceptée

Pour toute visite, merci de prendre contact avec Monsieur TOUSSAINT, à la Mairie de MARBOUE.

**MAIRIE DE MARBOUE**  
**11 Rue du Docteur Péan**  
**28200 MARBOUE**  
**Tél. 02.37.45.10.04**